

Question présentée par le député :

M. Bertrand Buchs

Date de dépôt : 8 avril 2019

Question écrite urgente

Quelle est la politique du département de l'instruction publique concernant l'utilisation du wifi dans les écoles publiques et privées ?

L'annonce de l'installation de la 5G en Suisse a provoqué un débat nourri au niveau politique et dans la population.

L'interconnexion entre les objets va augmenter drastiquement grâce à cette méthode (appelée l'internet des objets). Le nombre d'antennes supplémentaires nécessaires à cette technique sera d'environ 15 000.

La conséquence va être une augmentation importante de l'exposition aux ondes électromagnétiques à l'intérieur des bâtiments.

Aucune étude scientifique sérieuse n'existe sur la nocivité des ondes et leur multiplication (effet cocktail) à l'intérieur d'un logement ou d'un bâtiment public.

Déjà le principe de précaution suggère de stopper le wifi durant la nuit, de déconnecter ses appareils, de ne pas dormir à proximité de son téléphone portable et la journée d'utiliser le kit mains-libres de son téléphone portable.

Nous savons également que le taux d'absorption des rayonnements électromagnétiques, au niveau du cerveau, est beaucoup plus important chez les enfants que chez les adultes (4,5 W/kg à 5 ans, 3,21 W/kg à 10 ans et 2,93 W/kg chez un adulte).

Il est donc évident qu'un enfant durant sa scolarité va être exposé à ces rayonnements et que cette exposition va être augmentée avec l'arrivée de la 5G.

Ma question est donc la suivante :

Quelles sont les précautions déjà en vigueur dans les établissements scolaires privés et publics genevois et quelles sont celles qui seront mises en place avec l'arrivée de la 5G ?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.